



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE (77)

2025

Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) autorisé par le Préfet le 08 mars 2022 (agrément n° PH 77 288 001)

Président: Gérard BERNHEIM 5bis imp de la Grenouillère 77240 Vert-St-Denis solidaires@bernheim.eu	Secrétaire: Franck Soulier rue du Bout du Pont 77580 Guérard frasoulier@gmail.com	Votre TSA	Vétérinaire conseil: Ahcène BOUKAIBA 01 64 79 30 08 ahcene.boukaiba@idf.chambagri.fr	réservé
--	--	------------------	--	---------

Num.d'apiculteur :		Nom :		Prénom :	
Siret :		Adresse :			
Portable ou fixe :		CP :	Ville :		
		E-mail :			

Adresse des ruchers, lieu-dit ou coordonnées	CP	Ville	Nb ruches

Adhésion au GDSA et PSE (obligatoire), individuelle ou par l'intermédiaire de votre syndicat	Tarif	Choix	S/totaux
Adhésion à titre individuel au GDSA	10 €		
ou par le syndicat apicole auquel j'adhère qui gère une cotisation globale dont celle-ci (GDSA)			
Quel est le syndicat de Seine et Marne en question ?			
Abonnement à la Santé de l'abeille (21 €)	22 €		
Sous/total adhésion abonnement =			

Date butoire de commande		31/12/2024	Date commande :		
Bon de commande traitement(s)			Quantité	S/totaux	
Apivar	Boite de 10 lanières pour 5 ruches (5 x 2 lanières)	24,00 €			
Varromed	Bidon de 555ml pour 10 ruches 1 passage	30,00 €			
Thymovar	10 plaquettes pour 6 ruches	35,00 €			
Varroxal 75g	Pour 37 ruches 1 passage par sublimation	40,00 €			
Apilifevar	2 plaquettes par sachet et par ruche	4,00 €			
Oxybee	Acide oxalique dégustation pour 30 Ruches	36,00 €			
Piège frelon	Nouveau piège Vespacatch de Veto Pharma	15,20 €			
			Sous/total traitement(s) =		
			Don au GDSA (facultatif) =		
			Montant à régler par chèque individuel à la commande =		

Mode de retrait des traitements à votre choix

- Lors de l'Assemblée Générale le 15 mars 2025

- ou par l'intermédiaire de votre ASA/TSA

(ASA : Agent Sanitaire Apicole en charge de surveillance sanitaire)

répondre OUI qu'une fois

Où envoyer le formulaire et le chèque de règlement :

A envoyer sous enveloppe ou à déposer avec le règlement par chèque :

GDSA - Maison de l'Elevage- 77350 - LE MEE SUR SEINE

AVANT LE 31 DECEMBRE 2024 IMPERATIVEMENT

Date (obligatoire) :

Signature de l'adhérent GDSA (obligatoire) :

Vous permettre d'obtenir des traitements est un service bénévole aux adhérents du GDSA, il convient d'en respecter les règles dont impérativement les dates

Le PSE est un dispositif géré par des collègues bénévoles avec le service de l'Etat permettant un achat collectif avec des tarifs exceptionnels